

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 24 Avril 2025

Date de la Convocation
17/04/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 13

Votes
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
29/04/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : PILLET Mireille a donné procuration à PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien

Mme Loëtitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE « ERNEST RENAUD » : MARCHÉ DE MAITRISE D’OEUBRE – AVENANT N°1

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code la commande publique,

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°D2024_05_23_04, le cabinet AADP –Les Sables d’Olonne, a été retenu pour le marché de maîtrise d’œuvre de rénovation énergétique et rafraichissement de la salle polyvalente Ernest Renaud.

Le marché a été contractualisé sur une base financière estimative de 350 000€ HT.

Au fur et à mesure de l’avancée du projet et des différents choix effectués notamment en terme de mode de chauffage (géothermie), le montant des travaux en phase APD est de 512 500.00€.

M. le Maire présente l’avenant n°1 du cabinet AAPD :

- Montant initial : 37 800€ HT
- taux : 10.80%
- Avenant n°1 : +14 475€ HT
- taux : 10.20%
- nouveau montant du marché : 52 275€ HT

Paraphe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du cabinet AADP – Les Sables d'Olonne pour un montant de +14 475€ HT,
- **AUTORISE M. le Maire** tout acte s'afférent au dossier

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



La secrétaire de séance
Loëtitia GUIMIER



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 24 Avril 2025

Date de la Convocation
17/04/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 13

Votes

Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
29/04/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : PILLET Mireille a donné procuration à PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien

Mme Loëtitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE « ERNEST RENAUD » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de leur programme « Aide aux salles polyvalentes et équipements culturels » pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente Ernest Renaud.

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux	512 500.00€	DETR-DSIL 2025 (40%)	217 800.00€
Dépenses Imprévues	32 000.00	ADEME	14 340.00€
		SYDEV	6 900.00€
		Conseil Départemental (20%)	102 500.00
		Auto-financement (37.27%)	202 960.00€
TOTAL	544 500.00 €		544 500.00€

Paraphe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE DE DEPOSER** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Aides aux salles polyvalentes et équipements culturels » pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente Ernest Renaud
- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire tout acte s'afférent au dossier

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



La secrétaire de séance
Loëtitia GUIMIER



Séance du 24 Avril 2025

Date de la Convocation
17/04/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage
29/04/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : PILLET Mireille a donné procuration à PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

Mme Loëtitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : TRAVAUX D’AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG – LOT N°1 : AVENANT N°3

Vu l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Vu décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°D2024_06_18_01 relative à l’attribution du marché d’aménagement du centre-bourg,

Considérant Les différentes modifications : changement de revêtement au niveau de la zone de l’église, enlèvement du conteneur OM, mise en place de fourreaux entre le bâtiment des services techniques et la rue de l’industrie, l’apport supplémentaire de matériaux sur la nouvelle voie,

M. le Maire présente le proposition d’avenant n°3 pour le lot 1 – VRD-Réseaux, de l’entreprise SEDEP, pour un montant de 15 344.74€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DE CONCLURE** l’avenant n°3 ci-après détaillés :
 - Marché initial + avenants: 782 188.38€ HT
 - Avenant n°3 - montant : +15 344.74€ HT
 - Nouveau montant du marché : 797 533.12€ HT

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 085-218502367-20250424-D2025_04_24_03-DE

S'LO

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



La secrétaire de séance
Loëtitia GUIMIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Loëtitia Guimier.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du **CONSEIL MUNICIPAL**
de Saint Julien des Landes

Séance du 24 Avril 2025

Date de la Convocation
17/04/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

29/04/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loëtitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : PILLET Mireille a donné procuration à PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

Mme Loëtitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : TRAVAUX D’AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG – LOT N°2 : AVENANT N°1

Vu l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Vu décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°D2024_06_18_01 relative à l’attribution du marché d’aménagement du centre-bourg,

Considérant une modification sur les essences d’arbres à tiges

M. le Maire présente le proposition d’avenant n°1 pour le lot 2 – Aménagement paysagers, de l’entreprise CAJEV, pour un montant de +263.93€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DE CONCLURE** l’avenant n°1 ci-après détaillés :

- Marché initial : 149 411.87€ HT
- Avenant n°1 - montant : +263.93€ HT
- Nouveau montant du marché : 149 675.80€ HT
- Delta : +0.17%

Paraphe

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 085-218502367-20250424-D2025_04_24_04-DE

S²LOW

- **AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.**

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire
Joël BRET**



**La secrétaire de séance
Loëtitia GUIMIER**

A blue ink signature, which appears to be 'Loëtitia Guimier', written in a cursive style.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 24 Avril 2025

Date de la Convocation
17/04/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage
29/04/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : PILLET Mireille a donné procuration à PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

Mme Loëtitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : REHABILITATION D’UN BATIMENT EN 2 CELLULES COMMERCIALES ET 1 LOGEMENT : CHOIX DE LA MAITRISE D’OEUVRE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Par délibération n°D2025_03_27_13, il a été décidé d’acquérir le bien 1 rue du Pressoir afin d’y créer un logement et deux cellules commerciales.

Une consultation sans publicité a été effectuée pour contractualiser avec un maître d’œuvre.

2 cabinets d’architecte ont été sollicités : LT Archi et AADP.

M. le Maire présente leur offre et le rapport d’analyse

LT ARCHI – St Gilles Croix de Vie	22 000€ HT (taux de rémunération = 11%)
AADP – Les Sables d’Olonne	21 600€ HT (taux de rémunération = 10.80%)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation d’un bâtiment en 2 cellules commerciales et 1 logement, au cabinet AADP – Les Sables d’Olonne, pour un montant de 21 600.00€ HT

Paraphe

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 085-218502367-20250424-D2025_04_24_05-DE



- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BREI



La secrétaire de séance
Loëtitia GUIMIER

A blue ink signature of Loëtitia Guimier is written in the bottom right area of the page.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 24 Avril 2025

Date de la Convocation
17/04/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage
29/04/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : PILLET Mireille a donné procuration à PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

Mme Loëtitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AVENANT N°4 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D’ACTION FONCIERE EN VUE DE RECONVERTIR UNE FRICHE ECONOMIQUE DE L’ILOT RESISTUB AVEC L’ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE, LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

M. le Maire expose au conseil municipal que l’Etablissement Public Foncier (EPF) de Vendée intervient financièrement au titre de deux fonds lors des opérations de renouvellement urbain des centres-bourgs :

- au titre du Fonds friches pour limiter le coût des frais d’acquisition et démolition des bâtiments industriels ;
- au titre du Fonds de minoration pour les mêmes travaux sur les bâtiments d’habitation.

Dans ce cadre, M. le Maire présente au conseil municipal le projet d’avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière de l’ancien site industriel Resistub, signée avec l’EPF de Vendée le 13 novembre 2020. Cet avenant vise à préciser le montant de la minoration liée à la déconstruction des maisons RAIMBAUD et MORNET.

En effet, conformément à l’article 23 de la convention et afin de préciser le montant de la minoration, un nouvel article 19.4 est ajouté, précisant que l’EPF de Vendée prendra en charge une partie du déficit foncier de l’opération, afin de faciliter la réalisation de l’opération par la collectivité. L’avenant n°4 précise ainsi que sur la base d’un déficit foncier estimé à -551 551 € HT pour ces deux maisons, le montant maximum de la minoration foncière sera de 165 000 € HT.

L’avenant n°4 annexé à la présente délibération comprend ainsi 1 article :

Paraphe

Article 1 - Ajout d'un article

Est ajouté à la convention opérationnelle d'action foncière, l'article suivant :

Article 19.4 – Minoration foncière

L'article 19.4 ajouté est précisé intégralement dans l'avenant n°4, joint en annexe de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 15° ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 211-1 et L. 213-3 ;

Vu la convention de maîtrise foncière signée le 13 novembre 2020 avec l'EPF de Vendée, pour l'aménagement de l'îlot Resistub à Saint Julien des Landes, l'avenant n°1, modifiant le périmètre d'intervention et plafonnant l'engagement financier à 1 800 000 € HT, l'avenant n°2, portant ce plafond à 2 500 000 euros HT et l'avenant n°3 accordant à la Commune le versement par l'EPF de Vendée d'une avance de 416 000 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVER** l'avenant n° 4 à la convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Vendée, en vue de réaliser la reconversion de l'ancien site industriel Resistub, à Saint-Julien-des-Landes ;
- **AURORISE M.** le Maire à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires dans cette affaire, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



La secrétaire de séance
Loëtitia GUIMIER



Séance du 24 Avril 2025

Date de la Convocation
17/04/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage
29/04/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : PILLET Mireille a donné procuration à PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

Mme Loëtitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACQUISITION D’UNE PORTION DE LAPARCELLE A N°686 A LA VRIGNAIE AU GFA LES 3 VALLONS POUR TRAVAUX DE SECURISATION DE L’INTERSECTION ENTRE LA VOIE COMMUNALE ET LA RD21

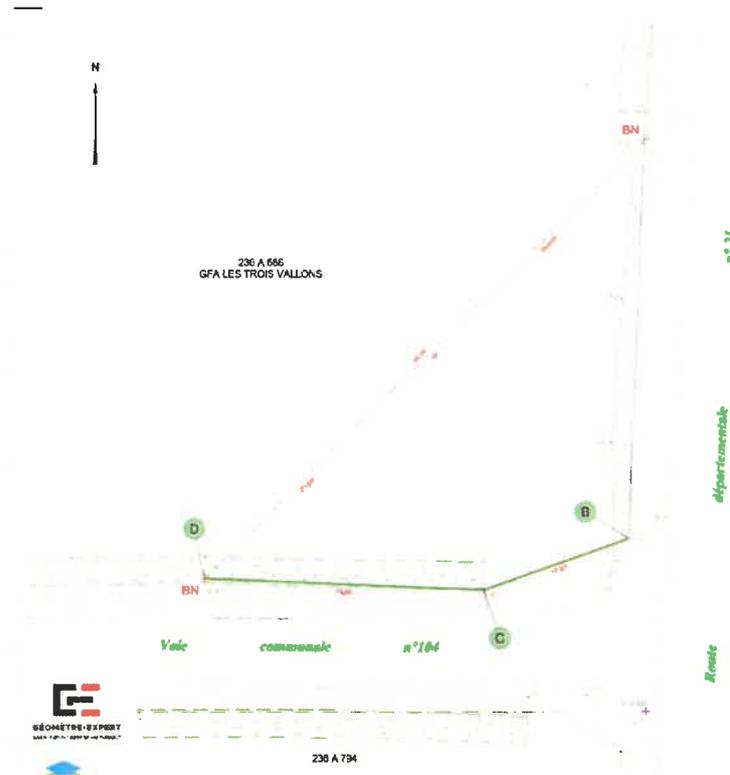
Vu l’article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui permet aux communes d’acquérir à l’amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l’inscription au budget annexe « Commerces » du montant nécessaire à l’acquisition ;

Vu l’accord avec le propriétaire,

M. le Maire informe le conseil municipal qu’il convient d’acter l’acquisition d’une portion de la parcelle A 686 pour effectuer les travaux de sécurisation de l’intersection entre la voie communale et la RD 21 au lieudit « La Vrignaie »

Suite au bornage, M. le Maire propose d’acheter 467m² au prix de 1€ au m² au GFA les 3 Vallons.



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE D'ACQUERIR** une portion de la parcelle A n°686 d'une superficie de 467m² au GFA les 3 Vallons pour un montant de 1€ du m² soit 467€ TTC ;
- **PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de la commune
- **AURORISE M. le Maire** à signer tout acte s'afférent au dossier

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



La secrétaire de séance
Loëtitia GUIMIER

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 24 Avril 2025

Date de la Convocation
17/04/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

29/04/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : PILLET Mireille a donné procuration à PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

Mme Loëtitia GUIMIER, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : DECLASSEMENT D’UNE VOIE COMMUNALE ET D’UN CHEMIN RURAL : APPROBATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

M. le Maire rappelle que par la délibération n°D2025_02_20_09, le conseil municipal a approuvé le lancement d’une enquête publique relative au déclassement d’une voie communale au lieudit « La Foret » et d’un chemin rural au lieudit « La Davière »

L’enquête s’est déroulée du 24 mars au 7 avril 2025.

M. ALBERT, commissaire enquêteur, a ensuite rendu son rapport, conclusions motivées et avis, le 11 avril.

M. le Maire fait lecture du rapport (pièce jointe).

Le commissaire enquêteur émit un avis favorable au projet de déclassement du domaine public.

Toutefois, il formule deux réserves lors de la mise en œuvre du déclassement de la voie communale à « la Foret » :

- une servitude de passage devra être établie au profit de la Saur France pour le réseau de distribution d’eau
- une servitude de passage devra être établie au profit d’Enedis relative à l’ouvrage en 20 000 volts.

Paraphe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de désaffecter une voie communale au lieudit « La Foret »
- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public de la voie communale et de l'intégrer au domaine privé communal
 - o Une servitude de passage sera établie au profit de Saur France pour le réseau de distribution d'eau
 - o Une servitude de passage sera établie au profit d'ENEDIS relative à l'ouvrage en 20 000 volts
- **DECIDE** de désaffecter le chemin rural au lieudit « La Davière »
- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public du chemin rural et de l'intégrer au domaine privé communal
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



La secrétaire de séance
Loëtitia GUIMIER

